

COMPTE-RENDU AUDIENCE SPL DU 25 AVRIL 2017

Suite au dépôt le 16 janvier 2017 d'une pétition-lettre ouverte des agents du SPL, le DRFIP a reçu les agents du SPL le 25 avril.

La date initiale, 19 avril, a été rejetée par les collègues du SPL et par l'intersyndicale, les collègues en temps partiel le mercredi en étant de fait exclus.

La direction a décidé d'organiser cette audience le mardi 25 en 2 fois matin et après-midi dans l'amphi, par ordre alphabétique (A-K le matin, L-Z l'après-midi). Les propositions de salle formulées par l'intersyndicale ont été rejetées pour divers motifs, notamment la cantine pour raison de confort et de difficultés d'organisation...

Ce sont dans ces conditions particulières que s'est tenue l'audience qui avait été demandée dans la pétition-lettre ouverte et dont les thèmes portaient sur la création du SFACT Bédier, du service Centres Hospitaliers et le devenir des autres services du SPL.

SFACT Bédier

maintien des collègues ne suivant pas la mission

Le DRFIP a rappelé ses engagements concernant les collègues du service Dépenses Ville, Département, Préfecture de Police, touchés par la création du SFACT et qui ne souhaitent pas suivre la mission. Il a décliné les règles et modalités relatives à leur réaffectation.

« les engagements »

les agents qui ne souhaitent pas suivre la mission ont la garantie d'être affectés dans les services de Réaumur et Notre Dame des Victoires

« ancienneté administrative »

constituée par le grade, l'échelon, la date de prise de rang dans l'échelon et, à rang égal, le numéro d'ancienneté

« les règles »

- les postes du pôle SPL sont réservés prioritairement aux collègues de la Dépense Ville de Paris
- ils seront attribués selon le principe de l'ancienneté administrative
- pas de priorité accordée pour les autres services de Direction. Ces demandes seront examinées en concurrence avec celles des autres collègues, toujours selon le principe de l'ancienneté administrative

« modalités »

- les agents devront déposer une fiche de souhait
- exceptionnellement, ils pourront lister, s'agissant du pôle SPL, les services et non les seules divisions comme c'est usuellement le cas
- ils classeront leurs choix par ordre décroissant de préférence
- ils pourront intercaler services SPL et divisions des autres pôles selon leurs préférences

Par conséquent, seuls les volontaires iront à Bédier, les autres ont la garantie ou de rester à Réaumur ou d'être affectés à Notre Dame des Victoires. En prévision de la réaffectation des collègues sur Réaumur ou Notre Dame des Victoires, les services RH ont gelés les postes dans l'attente des mouvements de mutation et d'affectation. Mais il ne faut pas perdre de vue les 12 suppressions d'emplois prévues au SPL, qui certes, pour certaines pourraient être supportées par d'autres services, afin de permettre au directeur d'honorer ses promesses.

A ce jour, seuls 3 agents se sont portés volontaires pour intégrer le SFACT Bédier. La création de ce service ne commence pas sous les meilleurs auspices, les éléments communiqués par le DRFIP ne sont pas des plus rassurants.

Le SFACT Bédier est un service du SPL. Par conséquent les affectations nationales sont inchangées (754- Paris Direction pour les A & B, 754- Paris Gestion des Comptes Publics pour les C).

la structuration du futur SFACT

Le DRFIP a martelé que le SFACT serait un service de direction de la DRFIP, sous son autorité et relevant de sa responsabilité. Ainsi, l'animation du service sera assurée par un responsable du SPL, et non par la hiérarchie des services de la Ville de Paris.

Bien que le DRFIP ait réaffirmé que le SFACT Bédier restait un élément du SPL, pour autant, les annonces faites par la presse de la Mairie du 13ème font bien état de l'installation des services de la Ville de Paris non de la DRFIP.

les raisons de la création du SFACT

Le DRFIP a indiqué que la Ville de Paris souhaitait améliorer ses relations avec les fournisseurs. Dans cette optique, elle veut améliorer les délais de paiement et raccourcir les circuits. La Ville de Paris s'est engagée dans un processus de modernisation de la chaîne de la dépense et de normalisation de ses règles de liquidation.

Par ailleurs, la DG a engagé un processus de réflexion sur le fonctionnement du paiement des collectivités locales. Elle souhaite transposer au secteur local le principe des SFACT, déjà en place pour les dépenses de l'État.

La Ville de Paris devient ainsi la première ville à voir le traitement de ses dépenses basculer en mode facturier.

« SFACT »

Le DRFIP n'a eu de cesse de vanter les mérites des SFACT. Nous ne développerons pas ici tout le bien que nous pensons de ce mode de gestion de la dépense. Indiquons cependant, que le contrôle des deniers publics est le grand sacrifié du processus. Le DRFIP a beau rappeler le principe de séparation ordonnateur/ comptable, les interventions de l'ordonnateur, ainsi que le démontre le fonctionnement du SFACT Préfecture, dépassent le cadre de cette séparation.

le déménagement

Le bâtiment devrait être livré entre juin et juillet. Aucune réponse précise n'a pu être donnée par la direction quant à l'arrivée du service à Bédier. 3 hypothèses sont retenues :

- l'installation a lieu le 1^{er} septembre. Coïncidant avec le mouvement de mutation, elle est sans incidence pour les collègues, ceux qui suivent la mission vont à Bédier et les autres collègues sont affectés dans leur nouveau service,
- l'installation a lieu avant le 1^{er} septembre. Les collègues ne suivant pas la mission resteront à Réaumur. Ils n'auront pas, durant l'intervalle, à rejoindre Bédier,
- l'installation a lieu après le 1^{er} septembre. Les collègues suivant la mission seront chargés de former à Réaumur les nouveaux collègues dans l'attente de l'installation définitive à Bédier.

la structuration

Une responsable de la DRFIP animera le service, composé de 30 agents de la DRFIP (2 A, 19 B et 11 C) et de 140 de la Ville de Paris. Assurant le management de l'ensemble du SFACT, elle en sera la responsable fonctionnelle mais pas hiérarchique.

Les agents de la DRFIP intégreront la cellule expertise/ valorisation (9 agents) et l'unité de règlement (6 agents). Sur les 11 unités comptables, constituées chacune de 10 à 12 agents, les agents de la DRFIP seront répartis dans les 6 cellules chargées des liquidations les plus complexes.

Le DRFIP n'a pu préciser le positionnement des agents B et C de la DRFIP, sachant qu'il existe des différences considérables entre les doctrines d'emploi et le respect des métiers de la DRFIP et de la Ville de Paris.

les règles de vie

Chacune des deux administrations conserve ses règles de gestion.

Les agents de la DRFIP continueront à avoir accès à Ulysse, AGORA demeurera l'outil de gestion des temps. Ils seront évalués par la responsable de la DRFIP

Malgré tout, de grandes imprécisions demeurent tant sur les congés, les horaires variables, les tarifs de la cantine...

centres hospitaliers

création d'un nouveau service

Une nouvelle entité est créée, regroupant à Réaumur le CASH Nanterre et la Trésorerie de l'Hôpital des 15/20.

Le DRFIP est revenu sur les raisons qui ont motivé cette fusion. Le basculement des 15/20 d'agence comptable en trésorerie n'a pas porté ses fruits. Cette solution n'a pas permis de résoudre les problèmes que rencontrait l'agence comptable (ordonnateur peu réceptif aux problématiques comptables, fort turn-over, problèmes d'encadrement).

Le DRFIP a justifié ce regroupement par la nécessité de structurer le service autour d'agents expérimentés (c.f. turn over).

Malgré l'investissement des collègues, la Trésorerie des 15/20 est un poste enfoncé.

L'intersyndicale s'étonne que ce regroupement de services se fasse sans augmentation d'effectifs (le DRFIP a rappelé l'impossibilité d'y affecter des agents supplémentaires) alors même qu'il hérite d'une situation pour le moins difficile.

une régie défectueuse

Comme l'avaient indiqué les représentants du personnel, malgré l'optimisme affiché par la direction en CHS-CT, la régie devant encaisser les paiements directement à l'Hôpital des 15/20 ne fonctionne pas.

Entre 80 et 100 redevables viennent quotidiennement aux guichets de Réaumur pour régler leurs quittances dues à l'Hôpital des 15/20. Un agent du service assure des permanences au guichet.

Une réunion est prévue le 11 mai entre les services de la DRFIP et de l'Hôpital des 15/20 afin de résoudre ces dysfonctionnements.

L'encaissement des chèques sera assuré à terme par le Centre d'Encaissement de Créteil. Pour cela, les talons optiques devront être formatés pour permettre le traitement automatique des chèques.

Il n'en demeure pas moins que le personnel est actuellement submergé par la volumétrie de chèques à encaisser, d'autant que des poursuites ont été diligentées sur les 3 années antérieures dès la création de ce nouveau service...

organisation du service

Les services (Recettes, Dépenses et Comptabilité) ont été regroupés au plus près en fonction des contraintes immobilières. La Direction avait indiqué en CHS-CT ne pas vouloir suivre la demande des agents qui souhaitent trois services mitoyens pour ne pas provoquer un « effet dominos » dans les autres services.

Les procédures de travail sont en discussion avec les agents. Le retard sera résorbé progressivement, il n'y aura donc pas de refus de congés en dehors des règles habituelles. Le directeur a précisé qu'il n'y aura pas de délais imposés pour épurer le retard.

le devenir du CASH Nanterre

Le Centre Hospitalier de Nanterre a quitté le giron de Paris, sa présidence étant désormais assurée par le Maire de Nanterre. Afin d'éponger une partie des dettes de l'hôpital, ce transfert s'est accompagné d'une opération immobilière consistant à un transfert de terrains et locaux entre les Villes de Paris et Nanterre.

Cette situation inquiète les collègues quant au maintien de la mission à la DRFIP. Sans nier les rumeurs anciennes, présentes et futures, le DRFIP s'est voulu rassurant, le CASH Nanterre étant constitué d'un hôpital et de services d'hébergement, cette structure relevant toujours de la Préfecture de Police donc de la Ville de Paris.

les autres services

Le DRFIP a précisé que la loi supprimant le Département de Paris, si elle opère un transfert de compétences entre la Préfecture de Police vers la Ville, n'entraînera pas de changement pour la DRIFP.

domaine Dépenses

La création du SFACT Bédier va entraîner l'éclatement du service Dépenses Ville de Paris. Le pôle règlement est scindé en 2, une partie ira à Bédier et 2 agents resteront à Réaumur.

Pour les Dépenses, seuls demeureront sur Réaumur les 2 agents qui s'occupent de la Préfecture de Police de Paris.

Sans donner de réponse sur la réorganisation du domaine (constitué des services Dépenses Ville de Paris post-SFACT et Dépenses Locale de Personnels), le DRFIP a insisté sur la nécessité d'un regroupement en cohérence avec les activités du domaine.

Une réunion avec les agents est programmée en mai pour évoquer le projet définitif ou envisager les options d'organisation.

domaine Recettes

Le DRFIP a indiqué que si la Ville de Paris restait très vigilante sur les taux de recouvrement, aucun changement n'est envisagé à terme.

domaine Régions

Le déménagement du conseil régional d'Ile-de-France n'aura pas d'impact sur la DRFIP. A ce jour, la Région n'a pas demandé à basculer en mode SFACT, les enjeux financiers n'étant pas du même niveau. Par ailleurs, le niveau de dématérialisation et le nombre de fournisseurs est beaucoup plus faible que ceux de la Ville de Paris.

Grâce à la mobilisation de tous les agents du SPL, avec le soutien de leurs organisations syndicales, des engagements ont été arrachés et des réponses précises aux questions claires des agents ont été obtenues.